



date

## Communiqué de presse

### Journée Nationale de la qualité de l'Air

#### Certificat Crit'Air : j'agis pour une meilleure qualité de l'air en Pays de la Loire !

Parce que la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur, l'État met en place le dispositif des certificats qualité de l'air « Crit'Air », à apposer sur chaque véhicule.



Une classification des véhicules motorisés en fonction de leurs émissions de polluants est établie afin de donner aux véhicules les moins polluants des avantages de circulation.

#### Le certificat qualité de l'air, pourquoi ?

En cas de pic de pollution important ou prolongé, le préfet peut mettre en œuvre la circulation différenciée. La vignette permet alors de circuler selon son niveau de pollution, et la circulation devient interdite aux véhicules sans certificat.

Circuler sans certificat lorsque le préfet met en place la circulation différenciée est passible d'une amende prévue par l'article R411-19 du code de la route (2<sup>e</sup> classe - 35€).

#### Le certificat qualité de l'air, c'est quoi ?

C'est un autocollant sécurisé à poser sur votre véhicule permettant de le classer sur une échelle de 0 à 6 selon son type de motorisation et son âge.

#### Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

#### Comment s'en procurer un ? À quel prix ?

Pour obtenir son certificat, il suffit de se connecter, muni de son certificat d'immatriculation (carte grise), sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

Le certificat est envoyé sous quelques jours par voie postale à titre individuel à l'adresse qui figure sur la carte grise. Il coûte 4,18 € (frais d'envoi inclus).



#### CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

**Pour en savoir plus :**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire  
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>  
*Rubrique Air, Climat et Energie*

Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion des alertes de pollution atmosphérique en Pays de la Loire sur [www.airpl.org](http://www.airpl.org)

---

**CONTACT PRESSE**

Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)  
02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)  
[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)